

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SEANCE DU 16 JUIN 2008**

L'an deux mil huit et le seize juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Franck SARRE, Annie DHELIN, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Laurence LEFEBVRE, Jean-Marie PETIT

EXCUSES : Olivier DELEVOYE donne pouvoir à Jean BEAREE

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 15 membres en exercice

NOMBRE DE MEMBRES QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION : 15 membres

DATE DE CONVOCATION : 4 juin 2008

DATE AFFICHAGE : 4 juin 2008

Sandra AUDRAN est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte de traiter dans les divers les points suivants :

- La vente d'une parcelle terrain rue des glycines
- La présentation d'une proposition de maintenance d'électricité
- L'achat de calculatrices pour les élèves qui entrent en 6ème
- Le résultat de l'«appel d'offre pour des travaux à l'atelier communal et de trottoirs
- l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque

M. le Maire propose compte tenu de la présence de Mme THIEFFRY et de M.DERVAUX qui sont essentiellement intéressés par le point 9 de l'ordre du jour (charte sur l'utilisation du terrain multisports) d'aborder ce point en début de réunion.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce changement

9 – CHARTE D'UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORTS

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle accepte que M. DERVAUX s'exprime sur la gêne occasionnée par l'utilisation du terrain multisports et des inconvénients qu'il rencontre depuis l'installation de ce terrain.

Le Conseil Municipal accepte que M. DERVAUX s'exprime sur le sujet.

Avant l'intervention de M. DERVAUX, M. le Maire donne lecture de la Charte d'utilisation du terrain afin que celui-ci en prenne connaissance.

M. DERVAUX explique que le terrain multisports lui occasionne une gêne permanente :

- le bruit provoqué par les ballons qui frappe sur le grillage, le revêtement et les clôtures en bois,
- les cris des jeunes qui jouent,
- les ballons qui passent au dessus des clôtures.

Il demande plus particulièrement que le conseil municipal revoie la charte d'utilisation quant aux horaires d'ouverture du terrain et propose une fermeture à 19h et non à 21h comme le prévoit la charte.

Il souhaite également que l'on précise aux utilisateurs de la salle le week-end, d'éviter la présence d'enfants dans les espaces de jeux en soirée et la nuit.

M. le Maire explique que les élus sont sensibles aux propos développés par M. DERVAUX, qu'ils ont déjà réfléchi à des solutions et qu'ils vont essayer de répondre aux sollicitations dans le cadre d'une concertation avec les jeunes qui ont participé à l'élaboration de cette charte.

Après discussions sur les diverses solutions pour limiter le bruit et pour apporter des solutions aux problèmes soulevés par M. DERVAUX, le Conseil Municipal propose de consulter à nouveau les jeunes pour revoir les horaires et faire en sorte de trouver une solution qui convienne à tous.

Il est également décidé d'étudier diverses solutions pour répondre au problème posé par les ballons qui franchissent la clôture.

Le Conseil Municipal propose de fermer le terrain multisports à 19h30 le soir et de le laisser ouvert un soir jusque 21h00 pour répondre au souhait des jeunes.

1 – DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire propose d'apporter les modifications suivantes afin de mettre les écritures en conformité avec la réglementation :

En dépenses : 202 = - 11.882,26 €
 2313 = - 33.623,34 €
 202/041 = + 11.882,26 €
 2313/041 = + 33.623,34 €

En recettes : 2031/040 = - 45.505,60 €
 2031/041 = + 45.505,60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1.

2 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} classe

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour permettre une promotion interne selon les caractéristiques suivantes :

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs Territoriaux
Grade : Adjoint Administratif 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

La création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

3 – INSTAURATION D'UNE JOURNEE DE SOLIDARITE

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu d'instaurer une journée de solidarité pour financer le budget sur l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en remplacement du lundi de Pentecôte, pour l'ensemble du personnel.

Trois modalités peuvent être utilisées :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai,
- le travail d'un jour de réduction de temps de travail,
- toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exception des jours de congé annuel.

Après échange sur les difficultés que présentent chacune des solutions, le conseil municipal propose de fixer cette journée comme suit :

- Le travail de 7 heures d'un jour précédemment non travaillé

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Pour les agents à temps partiel ou non complet, la limite de sept heures est réduite proportionnellement à la durée d'emploi.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

4 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de nommer les membres de la commission communale des impôts. En effet, l'article 1650 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient de nommer douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants parmi lesquels le directeur des services fiscaux désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose la liste suivante :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| - Michel BIGAND | Joane KRESJAJ |
| - Damien BEAREE | Jean-Evrard DEVIENNE |
| - Jean-Claude DELEHAYE | Edith VANLERENBERGHE |
| - Philippe BONAMIS | Roselyne LECOCQ |
| - Jean SIX | Sophie INNOCENTI |
| - Hubert HOGUET | André DUBOIS |
| - Yvon WATTE | Edwige MAHIEUS |
| - Céline BORDIER | Christian MASQUELIER |
| - Hugues WYTS | Edith SWAJ |
| - Bernard DUHAMEL | Monique MIRLIER |
| - Dominique LEFEBVRE | Marie-Madeleine CRINQUETTE |

- Extérieur :

Stéphane BOURDEAU - Christian LEFEBVRE - Marie-Pierre LECOCQ - Jean-Marie CREPEL

5 - CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

M. le Maire propose de revoir le contrat de location de salle sur deux points en particulier. En effet, suite à l'aménagement de la place, il convient d'insister sur le stationnement et sur le bruit extérieur après 22h00.

Propositions :

- rappeler que le stationnement est interdit sur le parvis de la salle, les véhicules peuvent accéder aux cuisines ou décharger du matériel mais ils doivent ensuite se garer sur le parking,
- préciser qu'il faut éviter les bruits à partir de 22h et expliquer aux enfants qu'il est interdit d'utiliser les jeux après 20h,
- apporter des précisions sur l'utilisation des matériels et du chauffage.

En complément à ces échanges il est proposé de profiter des remises de prix intéressant sur l'achat de tables pour faire l'acquisition d'un lot avec un chariot.

6 – CREATION D'UNE REGIE POUR LES LOCATIONS DE SALLES

La réservation d'une salle pour la location devient définitive au moment du versement d'un acompte, le solde étant réglé au moment de la remise des clés et après les recettes annexes suite à l'inventaire.

Compte tenu de l'éloignement de la Trésorerie de Templeuve la Pévèle, Monsieur le Maire propose de créer une régie de recettes avec la désignation d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour que les locataires puissent déposer leurs chèques de réservation en Mairie au moment de la signature du contrat de location, le solde à la remise des clés ainsi que le paiement après inventaire des dégradations, pièces manquantes ou consommations prévues dans le règlement intérieur d'utilisation de la salle.

Il est donc proposé de :

- Créer à compter du 16 juin 2008, une régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées aux locations des salles communales et des recettes annexes,
- Fixer le montant maximum de l'encaisse totale à 2.000 €
- D'accorder l'indemnité de responsabilité à l'agent qui sera désigné régisseur titulaire à son taux maximum, soit 110 €/par an.
- De charger Monsieur le Maire de nommer les régisseurs.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

décide d'adopter ces propositions.

7 - PRESENTATION DU SITE INTERNET

M. Jean-Marie PETIT présente le site internet de la commune qu'il a créé.

M. le Maire et le Conseil Municipal expriment leur satisfaction sur la qualité de ce site de et félicitent Jean-Marie PETIT et Olivier DELEVOYE pour le travail important effectué et leur investissement.

M. PETIT précise qu'il est à l'écoute de toutes les propositions et suggestions d'évolutions.

Il propose que chacun apporte sa contribution à l'actualisation des informations et à la vie du site.

Il est décidé de permettre aux entreprises qui le souhaitent de s'inscrire sur le site.

Il est décidé d'ouvrir ce site au public après les dernières corrections.

8 – AVENANT AU MARCHÉ DE LA PLACE

M. le Maire donne lecture de l'avenant au marché de l'aménagement de la place suivant :

Objet	Prix H.T.	Prix T.T.C.
Parvis de l'église	2932,20 €	3506,91 €
Assainissement eaux pluviales du bâtiment	1731,40 €	2070,75 €
Caméra réseau existant	711 €	850,36 €
Reprise des assainissements	4625,20 €	5531,74 €
Assainissement en pied de talus	1068 €	1277,33 €
TOTAL	11067,78 €	13237,09 €

Il est précisé que d'autres avenants positifs et négatifs viendront compléter ce tableau lors de l'élaboration du décompte général définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les avenants au marché de la place pour un total de 13237,09 € TTC.

10 – LOCATION DE TERRAINS AU CHR

M. le Maire donne lecture du courrier reçu du CHR suite à sa proposition d'achat des parcelles cadastrées section B 1509 réserve 3a et 3b et de la parcelle cadastrée section B 1158.

La Sous-commission du domaine privé du C.H.R a donné un avis favorable à la vente de la parcelle constructible section B1509 réserve 3a moyennant le prix de 13500 € soit 45 €/le m², prix estimé par les services fiscaux. Quant aux deux autres parcelles, la sous-commission accepte d'étudier toute forme de location.

M. le Maire propose :

- l'achat du terrain cadastré section B 1509 réserve 3a d'une superficie de 300m²
- la location des deux autres parcelles avec un bail de longue durée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat du terrain B1509 réserve 3a de 300 m² pour un montant de 13500 € et la location des deux autres parcelles pour un prix de 750 euros l'hectare et autorise le Maire à effectuer les transactions.

21H30 : Arrivée d'Olivier DELEVOYE.

11 – AMENAGEMENT DES TROTTOIRS RUE CLEMENCEAU

Le Projet : débute à la rue CLEMENCEAU pour atteindre la rue A. BRIAND et éventuellement aller jusqu'à la rue du 24 août

M. Le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de solliciter un cabinet pour ce projet d'aménagement des trottoirs et laisse le choix de continuer avec le cabinet actuel qui a été retenu pour ces travaux et pour l'aménagement de la place ou de faire appel à un autre cabinet après une nouvelle consultation.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de poursuivre avec le cabinet PAYSAGES de LILLE afin de respecter la continuité du projet, ce cabinet ayant fait les premières études. Il autorise M. le Maire à se rapprocher du cabinet pour la mise en œuvre.

12 – DIVERS

Délaissé rue des Glycines

M. et Mme LACAVA, domiciliés au 3 rue des Glycines demandent l'autorisation d'acheter le délaissé à l'extrémité de la rue des Glycines jouxtant leur propriété, parcelle cadastrée section B 1451 d'une superficie de 65 m².

M. le Maire propose de vendre ce délaissé au prix de 50 €/m² soit la somme de 3250 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de vente de ce délaissé de 65 m² au prix de 3250 € et donne pouvoir au Maire pour réaliser cette vente les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Trottoirs et aménagement de parking

Une consultation a été menée pour l'aménagement des trottoirs face au 34 rue Foch et pour l'entrée de l'atelier communal.

5 entreprises ont répondu à cette consultation, la commission travaux propose de retenir l'entreprise la mieux disante à savoir l'entreprise PEVELE TP de Nomain.

- enrobé atelier municipal pour un montant de 7070,02 €HT
- trottoirs rue Foch 285m² pour un montant de 6454,97 €HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de retenir l'entreprise PEVELE TP pour un montant de 13524,99 €HT.

Calculatrice pour les élèves qui entrent en 6^{ème}

Franck SARRE explique que les calculatrices sont données chaque année à tous les enfants de Bourghelles même non scolarisés à l'école de Bourghelles et entrant en 6^{ème}.

La commission d'animation propose de ne remettre une calculatrice qu'aux enfants scolarisés à Bourghelles.

Les avis sont partagés quant aux enfants non scolarisés à l'école de Bourghelles qui font la demande d'une calculatrice alors que nous sommes en situation de fermeture d'une classe par manque d'inscriptions.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 contre

Décide de donner une calculatrice à tous les enfants de Bourghelles qui entrent en 6^{ème} et qui en font la demande. Il est précisé qu'une information sera faite aux familles par les vecteurs d'information de la commune.

Contrat de maintenance du réseau d'électricité public

M. le Maire explique qu'il a reçu une proposition de l'entreprise DELEC pour l'entretien de l'éclairage public de la commune.

Après lecture du devis de l'entreprise et présentation du détail des coûts payés à l'entreprise MAZINGARBE en 2006 et 2007, entreprise qui intervient habituellement, il est constaté que l'entreprise MAZINGARBE de SAINGHIN-EN-MELANTOIS reste la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas retenir la proposition de l'entreprise DELEC.

Défibrillateur cardiaque

Suite à un courrier reçu pour l'acquisition d'un défibrillateur, M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que beaucoup de communes en ont fait l'acquisition et en explique l'utilité. Il propose de réaliser cet achat.

Après discussions sur le fonctionnement et la fiabilité de l'appareil,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre

Décide de faire l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque et de solliciter une subvention auprès de M. A TURK et Mme S. DESMARESCAUX Sénateurs.

Divers

Les adjoints s'expriment sur les sujets traités en commission :

Jean BEAREE

M. DELBECQUE a posé le problème de ravinement des cailloux rue Gallieni et demande d'élargir la bande d'enrobés. Cette demande sera examinée à une date ultérieure.

Le problème Lemoine rue du Pont Dauchy : ruissellement des eaux chez lui en cas de forte pluie, un aménagement sera réalisé et une étude sera à prévoir.

M. et Mme BORDIER, route de Cobrieux, ont posé une clôture, il souhaite que l'on mette un tuyau dans le fossé pour stabiliser la clôture, cela ne semble pas urgent, il y aura aussi la réfection de la route, il est donc préférable d'attendre.

Les riverains, rue du 24 Août (depuis le calvaire jusque chez Dhellemmes) demandent de remettre des cailloux sur le trottoir. M. le Maire rappelle qu'il est prévu la pose de caniveau et qu'il est préférable d'attendre.

Enfin, la commission travaux a examiné 5 devis concernant l'accès de l'atelier et le trottoir rue Foch. L'entreprise PEVELE TP a été retenue.

Franck SARRE

- Appel du 18 juin : le conseil municipal, le conseil des jeunes, les présidents d'association, M Jacquemin et M Delbassée sont invités à se rendre au cimetière de Bourghelles pour cette commémoration qui se déroulera avec Bachy. Un pot de l'amitié sera ensuite servi à la salle Mouveaux.

- Fête de l'école : le conseil municipal est convié à la remise des calculatrices à 15h à l'ancienne école.

- Calculatrices : en séance, le conseil a voté l'allocation d'une calculatrice à tout enfant bourghellois, non scolarisé à Bourghelles et qui entre en sixième, dès lors qu'il en fait la demande en mairie.

- 14 juillet : le conseil municipal est convié à une réunion de préparation le lundi 30 juin à 19H dans la salle du conseil.

- CCPP : la première réunion pour la commission « Culture – Communication – TIC » s'est déroulée le 5 juin. La répartition des réunions se fera entre Alain Haverbeque et Franck Sarre pour la culture, et Jean Marie Petit pour la communication et TIC, cybercentre.

- Rencontres culturelles du Pévèle : Bourghelles accueillera « Les percussionnistes de Tournai » le 7 février 2009.

- Médiathèque : l'entrée de la médiathèque est très peu éclairée la nuit, ce qui peut provoquer des chutes dans l'escalier. Une solution est à trouver.

Serge WATTEEUW

Pour la salle communale : une étude pour la construction d'un local de rangement est en cours, schématisée, elle permet de se rendre compte de l'implantation entre le pignon de la salle et de la mitoyenneté avec la propriété voisine.

Les plans provisoires ont été présentés à M. le Maire ainsi qu'aux représentants de la commission Bâtiments et également aux autres adjoints concernés. L'étude financière va suivre.

Cette extension a pour but de pouvoir stocker dans un endroit adapté, divers matériels (tables, chaises, podium etc.), cela permettra de libérer les deux anciens locaux de douches pour les réhabiliter en fonction des besoins demandés : vestiaires pour le public et pour le personnel, rangement et stockage du matériel et produits de nettoyage.

Pour l'école des valettes : la demande de préau complémentaire est à nouveau réétudiée. L'emplacement apparemment le mieux adapté serait à droite de la salle d'évolution et devant les toilettes maternelles. Un devis nous a été remis ces derniers jours pour la construction d'un préau en un seul versant en tôle « bac acier » avec une tôle sur deux en plaques translucides, sur une ossature métallique avec pannes en bois.

Seul impératif, le meilleur délai selon le planning du constructeur sera situé aux vacances de la Toussaint.

Annie DHELIN

Proposition de participation aux commissions organisées par la CCPP en relation avec le groupe « Eollis » (Ensemble Organisons du Lien pour Lutter contre l'Isolément et promouvoir la Santé), en fonction des projets de la commune. Il a été retenu 3 commissions de travail où nous pouvions nous inscrire sur 7 proposées :

- 1 - jeunes retraités – 55 ans – 65 ans (faites vous plaisir étant acteur)
- 2 - transport et accompagnement (déplacement des personnes âgées sans moyen de locomotion)
- 3 - habitat adapté au vieillissement (béguinage)

Les autres commissions (garder la forme, l'aide aux aidants, info-communication et kiosque info-cancer) n'ont pas été retenues.

Une demande à Christel DUBORPER a été faite pour rejoindre les groupes de travail constitués lors de la réunion « action séniors » du 14 mai 2008. Réponse début Juillet.

Un autre point à reprendre avec les personnes âgées, c'est « le cercle des souvenirs » déjà commencé avec le conseil des jeunes par Roselyne, mais qui doit être fait non plus en individuel mais en groupe avec un animateur qui se charge de recueillir les souvenirs de chacun. Une réunion avec Bernard DUHAMEL sera organisée pour étudier le déroulement de ces rencontres (groupe de 10 personnes maximum).

La séance est levée à 23h15

La secrétaire de séance

Sandra AUDRAN

Le Maire

Alain DUTHOIT